

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 539

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

Dans la première phrase de l'alinéa 20 de cet article, substituer aux mots :

« de l'organisme »

les mots :

« d'un organisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel